

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2013.04.03/28

Examen et vote
du budget annexe eau potable
Exercice 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

3^{ème} séance de l'année 2013

Lundi 15 avril 2013

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 5 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de procéder à l'élection du Bureau Communautaire et de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 avril 2013.

Présents : 35	
M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Audry CORNANO	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDMOND PARAT	Délégue Communautaire
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY	Délégue Communautaire
Mme Annie LOUIS- MARIE	Délégue Communautaire
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine MOUEZA	Délégue Communautaire
Mme Renée Georges NABAJOTH DELOUMEAUX	Délégue Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie PELMONT	Délégue Communautaire
M. Michel RINCON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Délégue Communautaire
M. Patrick SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Délégue Communautaire
Mme Nadège THEOPHILE	Délégue Communautaire
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL	Délégue Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Délégue Communautaire
Mme Ketty WALPO	Délégue Communautaire

Excusé représenté : 1

M. Max CELIGNY
(Pouvoir à M. Franck PETIT)

Excusé non représenté : 4

M. Eric JALTON 1^{er} Vice-Président
(Présent à partir de 09h44)

M. Ary CHALUS

M. Gérard DESTOUCHES

Mme Juliana FENGAROL

ABSENT : 0

COURRIER ARRIVÉ LE:

25 AVR. 2013

S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques BANGOU, Président, déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Madame Nadège THEOPHILE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L2311-1, L.2312-1, L.2313-1 et L.5211-36;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/01 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.02/17 votée le 5 avril 2013 prenant acte du Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2013;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant le rapport du Président,

Au cours des deux exercices précédents, le Conseil avait pu examiner un projet de Budget reprenant les résultats de l'année antérieure ainsi que les restes à réaliser relatifs aux opérations d'investissement.

Toutefois, en l'absence de production du compte de gestion à ce jour, l'Assemblée délibérante est donc appelée à voter le budget primitif. Dès production du compte de gestion, le Conseil examinera le compte administratif ainsi que le budget supplémentaire qui intégrera les opérations pluriannuelles inscrites en restes à réaliser.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,
MOINS 1 ABSTENTION (Monsieur Audry CORNANO),**

ARTICLE 1 - L'adoption du *Budget annexe eau potable 2013*, présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes : **4 110 210 €** constitués de recettes réelles nouvelles

Total des dépenses : **4 110 210 €** constitués :

Des dépenses réelles.....3 186 549 €

Du virement à la section d'investissement..... 923 661 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes : 1 051 741 € constitués

Du FCTVA128 080 €

Du virement de la section de fonctionnement923 661 €

Total des dépenses : 1 051 741 € constitués

De dépenses d'équipement.....883 241 €

Du remboursement du capital de l'emprunt.....168 500 €

ARTICLE 2 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A- Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 24 AVR. 2013

Le Président

Jacques BANGOU



▪ Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le

25 AVR. 2013

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le

14 MAI 2013

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le

16 MAI 2013

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le

14 MAI 2013

▪ Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le

16 MAI 2013

